

Délibération**Séance du 30 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Loïc COUSTANS, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, René LE BARON, Guénaëlle ANDRO, Pascal LE SAUX, David LE DEZ, Emeline LE BARON, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

Catherine TOUZÉ a donné pouvoir à Baptiste GOACHET
Pascale PICHON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Adeline CALLIGARO a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 23 septembre 2026

DELIBERATION N° 2026/08/04**OBJET : Elsy Musik – Subvention 2026**

Elsy Musik, née du regroupement des écoles de pratiques artistiques en 2017, a rencontré des difficultés importantes depuis la crise sanitaire : problèmes de recrutement et de gestion des enseignants, départs, mise en conformité des contrats et difficultés au sein de l'équipe bénévole. Depuis 2024, une démarche de reprise de l'activité par la MJC de Trégunc est engagée.

Le projet de reprise vise à maintenir une offre d'enseignement artistique de proximité à Saint-Yvi et Elliant, pour les enfants, les jeunes et les adultes, tout en développant davantage les pratiques collectives et les partenariats avec les écoles et les acteurs culturels du territoire.

La réussite de cette reprise repose sur la poursuite du partenariat engagé avec les collectivités territoriales, notamment à travers le soutien financier et institutionnel des communes d'Elliant et de Saint-Yvi, de Concarneau Cornouaille Agglomération et du Département du Finistère, ainsi que le maintien de l'accompagnement financier destiné à la gestion administrative de l'activité.

Cette démarche doit ainsi permettre de préserver et relancer une offre d'enseignement artistique locale, tout en assurant sa pérennité et son accessibilité pour les habitants d'Elliant et de Saint-Yvi.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la demande de subvention formulée par l'association Elsy Musik

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 21 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention de 8 600 € à l'association Elsy Musik pour l'année 2026.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 30 Septembre 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 02 Octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

Le ID: 029-212900492-20260930-20260804-DE

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Nicolas POSTIC

